

Libin, le 08.09.2023



ARRETE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Vu l'article 130bis et 135 §2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la Route du Luxembourg belge organise une épreuve à Glaiseuse le samedi 16 septembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter les accidents ;

ARRÊTE :

Article 1 : La fermeture de la rue de Roumont, du n°1 au n° 3/A à Glaiseuse et la route de Villance le samedi 16 septembre 2023 de 15h00 à 22h00 (voir plan ci-joint).

Article 2 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation et la déviation qui ne sont plus justifiées devront être enlevées.

Article 4 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,


E.DUYCK



Paul Bourgeois,
L'Echevin délégué,

Le 1^{er} Echevin,
A.LAFFUT
Christian BAYOT



**Commune de
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be

Glaireuse 16.09.2023

